BFC

CERTIFICAT DE DEPOT DE CAPITAL D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS

Nous soussignés, **BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN,** Société Anonyme au capital de EUR 16 666 800, représentée par ***Mike VIRIN,***

Attestons par la présente,

1] Avoir reçu en dépôt, au titre des apports en numéraire, du chef de :

la fraction libérable du capital, conformément aux articles L225-5 al. 1 sur renvoi de L225-12 et R225-6 al.1, sur renvoi du R225-13 du Code du Commerce

De la société A.B.M.O SAS (en formation, au capital de 500€), immatriculée au RCS sous le n° et dont le siège social est situé 11 RUE SAMUEL TREUTHARD 97450 SAINT LOUIS.

La somme de 500 Euros

2] Que ces apports sont indisponibles jusqu'à la délivrance du certificat d'immatriculation par le greffier du Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article R225-11 sur renvoi de l'article R225-13.

3] Qu'au cas où la société est en formation, le présent certificat est établi sur présentation de la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux et qui lui est annexée, conformément aux articles L225-5 al. 1 et R225-6 al. 1.

A défaut d'immatriculation de la société en formation ou de réalisation de l'augmentation de capital dans le délai de six mois, à compter de l'ouverture de la souscription ou du premier dépôt de fonds, chacun des souscripteurs peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant en référé la nomination d'un mandataire chargé de restituer les fonds, conformément à l'article L225-11 sur renvoi de l'article L225-12.

Fait à Saint Denis, le 28/04/2025
En 2 exemplaires

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE
OCEAN INDIEN

Mike VIRIN

BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN 97406 Saint-Denis Cedex - La Réunion 58 Rue Alexis de Villeneuve B.P. 323